



Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation  
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk



**PREVENTION DES INONDATIONS:** Les associations nationales de collectivités locales adoptent une position commune pour lutter contre les inondations, à l'occasion de la transposition de la directive européenne en droit français.

PARIS – 16 Septembre 2009 - : Le risque inondation constitue le premier risque naturel en France et concerne près d'une commune sur trois, soit 5 à 6 millions de personnes. A l'initiative conjointe du CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation) et de l'AMF (Association des Maires de France), les associations nationales de collectivités locales se mobilisent pour favoriser en France une nouvelle stratégie de lutte contre les risques de paralysie de notre économie par une crue majeure.

Une position commune pour la transposition de la directive européenne, pourquoi faire ?

Trois réponses concrètes :

- 1- C'est l'occasion unique de disposer d'une politique nationale de prévention des inondations à la hauteur de l'exposition de notre pays à ce risque naturel. Il faut mesurer en effet à quel point notre développement économique est susceptible d'être profondément perturbé et mis à mal à la suite d'une inondation généralisée.
- 2- Cette ambition partagée place l'aménagement du territoire au cœur de la prévention des inondations afin de faire évoluer la prise de conscience sans céder au catastrophisme et maintenir ainsi la compétitivité des territoires susceptibles d'être touchés.
- 3- Ce rassemblement d'associations nationales autour des problématiques de prévention des inondations est une première. Son objectif : faire évoluer les textes législatifs et doter la France d'une stratégie pour les 15 à 20 ans à venir.

Changer notre approche et notre gouvernance face à la prévention du premier risque naturel en France, telle est l'exigence à laquelle notre pays est confronté.

Un dossier de presse complet est à votre disposition sur [www.cepri.net](http://www.cepri.net)

Contacts presse : Stéphanie Bidault  
Tél. : 02 38 25 41 43 - [stephanie.bidault@cepri.net](mailto:stephanie.bidault@cepri.net)

Marie-Hélène Galin  
Tél. : 01 44 18 13 59 - [mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)